



Que risque t on en cas de recidive pour alcool au volant

Par **stephpech**, le **07/06/2010 à 14:16**

Bonjour, rnrnpouvez vous me dire ce que je risque car je me suis fait arrêter pour conduite en état d ivresse mais malheureusement je suis récidiviste pouvez vous m éclaircir sur la question merci d avance

Par **amajuris**, le **07/06/2010 à 18:01**

bonjour, selon le code pénal (L234-13) le conducteur condamné en état de récidive donne immédiatement lieu à l'annulation du permis de conduire avec interdiction de le repasser pendant 3 ans au plus sans oublier amendes et emprisonnement possible. le véhicule peut être confisqué ou immobilisé.rncordialement

Par **stephpech**, le **07/06/2010 à 19:25**

merci pour ta reponse